



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opca des professions libérales). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années (2013, 2014 et 2015) au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.

### Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés en 2015<sup>1</sup>

Branches professionnelles	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés ETP <sup>2</sup>
Secteur cadre de vie-technique	1 442	13 599
Entreprises d'architecture	1 045	8 562
Entreprises d'économistes de la construction	153	1 035
Entreprises d'experts en automobile	61	884
Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers	183	3 118
Secteur juridique	1 663	11 582
Études d'administrateurs et mandataires judiciaires	33	818
Cabinets d'avocats	1 358	8 149
Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques	49	330
Études d'huissiers de justice	223	2 285
Secteur santé	10 473	78 776
Cabinets dentaires	2 978	12 233
Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers	100	16 857
Cabinets médicaux	4 144	20 121
Pharmacie d'officine	2 640	25 291
Cliniques vétérinaires	611	4 274
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>13 578</b>	<b>103 957</b>
<b>Ompl</b>	<b>111 192</b>	<b>399 674</b>

1. Hors organismes de formation et organisations professionnelles du secteur juridique.

La définition des indicateurs mesurés est à consulter et télécharger sur le site : [www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr/barometre\\_regional.php](http://www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr/barometre_regional.php)

2. Source : Actalians. Le décompte des salariés est calculé en ETP et présente de ce fait des différences avec celui issu de la DADS utilisé dans ce document pour les autres indicateurs.

- Secteur cadre de vie-technique
- Entreprises d'architecture
- Entreprises d'économistes de la construction
- Entreprises d'experts en automobile
- Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers
- Secteur juridique
- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice
- Secteur santé
- Cabinets dentaires
- Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers
- Cabinets médicaux
- Pharmacie d'officine
- Cliniques vétérinaires



## TAUX DE FORMATION SUPÉRIEURS À LA MOYENNE NATIONALE

Les taux d'accès à la formation et les taux d'entreprises formatrices sont globalement supérieurs aux moyennes nationales.

Mais ils varient fortement selon les secteurs et les branches :

- le plan de formation a bénéficié à plus de deux salariés sur trois dans le secteur cadre de vie-technique, avec un taux un peu plus faible (56 %) pour la branche des entreprises d'architecture. La branche des experts en automobile se singularise par un taux d'accès à la formation des salariés proche de 100 % ;
- le plan de formation concerne 60 % des salariés du secteur juridique, avec un taux très élevé pour la branche des études d'administrateurs et mandataires judiciaires ;
- le taux de formation des salariés est proche de 50 % pour le secteur santé, avec un taux très élevé pour la pharmacie d'officine ;
- le volet professionnalisation (période et plan) est mobilisé par 4 à 8 % des entreprises en moyenne. La moitié des branches (6 sur 13) présente cependant des taux supérieurs à 10 % des entreprises pour le contrat de professionnalisation.

## Taux d'accès à la formation

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation			Taux d'entreprises formatrices		
	Cpro <sup>1</sup>	Ppro <sup>2</sup>	Plan	Cpro <sup>1</sup>	Ppro <sup>2</sup>	Plan
	2 %	1 %	68 %	9 %	5 %	94 %
	2 %	1 %	56 %	8 %	3 %	78 %
	3 %	2 %	72 %	11 %	5 %	78 %
	2 %	6 %	98 %	10 %	34 %	100 %
	2 %	1 %	79 %	17 %	6 %	97 %
	3 %	2 %	60 %	8 %	7 %	70 %
	4 %	2 %	97 %	43 %	20 %	90 %
	2 %	2 %	59 %	5 %	6 %	55 %
	4 %	0 %	38 %	10 %	0 %	60 %
	4 %	3 %	49 %	18 %	11 %	97 %
	2 %	1 %	48 %	8 %	4 %	58 %
	5 %	2 %	22 %	9 %	4 %	29 %
	0 %	0 %	13 %	13 %	4 %	100 %
	1 %	0 %	24 %	2 %	1 %	18 %
	3 %	2 %	95 %	13 %	7 %	95 %
	4 %	2 %	48 %	14 %	7 %	89 %
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>2 %</b>	<b>1 %</b>	<b>52 %</b>	<b>8 %</b>	<b>4 %</b>	<b>64 %</b>
<b>Ompl</b>	<b>3 %</b>	<b>2 %</b>	<b>43 %</b>	<b>7 %</b>	<b>5 %</b>	<b>44 %</b>



Dans le secteur cadre de vie, 2 % des salariés ont bénéficié d'un contrat de professionnalisation, 1 % d'une période de professionnalisation et 68 % d'une formation dans le cadre du plan de formation. Pour la formation des salariés 9 % des entreprises ont mobilisé le contrat de professionnalisation, et 5 % la période de professionnalisation.

1. Cpro : Contrat de professionnalisation.

2. Ppro : Période de professionnalisation.



### ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE DIFFÉRENT SELON LE GENRE

En moyenne, les hommes ont eu un meilleur accès à la formation professionnelle que les femmes. Ils représentent 16 % des effectifs régionaux et 21 % des salariés ayant bénéficié d'une formation en 2015.

Ce différentiel est essentiellement dû au secteur cadre de vie-technique où les femmes constituent près de la moitié des salariés (48 %) mais un tiers des stagiaires.

### Répartition des stagiaires par genre

Branches professionnelles	Femmes	Hommes
	37 %	63 %
	51 %	49 %
	28 %	72 %
	20 %	80 %
	25 %	75 %
	78 %	22 %
	76 %	24 %
	79 %	21 %
	58 %	42 %
	77 %	23 %
	91 %	9 %
	97 %	3 %
	93 %	7 %
	88 %	12 %
	90 %	10 %
	91 %	9 %
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>79 %</b>	<b>21 %</b>
<b>Ompl</b>	<b>80 %</b>	<b>20 %</b>



## SURREPRÉSENTATION DES CADRES PARMIS LES STAGIAIRES

La catégorie des ingénieurs et cadres regroupe au total 30 % de la population en formation, alors qu'elle ne représente que 18 % des salariés des entreprises libérales de la région.

## Répartition des stagiaires par catégorie sociale<sup>1</sup>

Branches professionnelles	Ingénieurs et cadres	Professions intermédiaires	Employés
	33 %	28 %	40 %
	44 %	4 %	52 %
	33 %	26 %	40 %
	3 %	78 %	20 %
	24 %	48 %	28 %
	30 %	28 %	43 %
	17 %	18 %	65 %
	36 %	28 %	36 %
	4 %	0 %	96 %
	3 %	38 %	60 %
	29 %	9 %	62 %
	1 %	0 %	99 %
	7 %	68 %	25 %
	4 %	48 %	48 %
	37 %	0 %	63 %
	28 %	0 %	71 %
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>30 %</b>	<b>15 %</b>	<b>56 %</b>
<b>Ompl</b>	<b>28 %</b>	<b>15 %</b>	<b>58 %</b>

1. La définition des catégories sociales utilisée par Actalians diffère de celle utilisée par l'Insee, notamment pour la catégorie des « professions intermédiaires ». Ceci rend difficile la comparaison entre la population en formation et la population totale d'une branche, mis à part pour la catégorie cadres.



### SURREPRÉSENTATION DES JEUNES PARMIS LES STAGIAIRES

Les moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux à se former que les salariés plus âgés. Ils regroupent plus de 50 % des salariés formés dans quatre branches.

Les salariés des deux autres tranches d'âge ont un accès moindre à la formation ; ils représentent 64 % des salariés et 57 % des stagiaires.

### Répartition des stagiaires par tranche d'âge

Branches professionnelles	< 35 ans	35-44 ans	45 ans et +
	47 %	29 %	24 %
	46 %	29 %	25 %
	49 %	26 %	25 %
	57 %	24 %	19 %
	43 %	31 %	26 %
	39 %	27 %	35 %
	50 %	19 %	31 %
	35 %	29 %	36 %
	29 %	21 %	50 %
	54 %	16 %	30 %
	44 %	28 %	28 %
	53 %	28 %	19 %
	39 %	23 %	38 %
	36 %	26 %	38 %
	43 %	29 %	28 %
	69 %	17 %	13 %
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>44 %</b>	<b>28 %</b>	<b>29 %</b>
<b>Ompl</b>	<b>45 %</b>	<b>26 %</b>	<b>29 %</b>



### IMPORTANTE PROPORTION DE STAGIAIRES D'ENTREPRISES DE MOINS DE 10 ETP

Près de deux tiers des stagiaires de la formation professionnelle travaillent dans des entreprises de moins de 10 ETP.

Ce taux est logiquement plus élevé dans les branches qui ne comprennent pas – ou peu – d'entreprises de plus grande taille (cabinets dentaires, études de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires).

### Répartition des stagiaires par tranche d'ETP

Branches professionnelles	< 5 salariés	5-9 ETP	10-49 ETP	50 ETP et +
	13 %	28 %	30 %	17 %
	16 %	35 %	21 %	18 %
	23 %	19 %	40 %	18 %
	8 %	33 %	57 %	2 %
	8 %	17 %	32 %	20 %
	18 %	18 %	15 %	14 %
	1 %	23 %	21 %	19 %
	17 %	15 %	13 %	15 %
	71 %	25 %	4 %	0 %
	39 %	32 %	24 %	4 %
	30 %	44 %	12 %	9 %
	80 %	17 %	2 %	1 %
	2 %	7 %	6 %	42 %
	11 %	13 %	19 %	37 %
	30 %	53 %	12 %	3 %
	35 %	46 %	18 %	0 %
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>25 %</b>	<b>38 %</b>	<b>16 %</b>	<b>11 %</b>
<b>Ompl</b>	<b>29 %</b>	<b>38 %</b>	<b>25 %</b>	<b>8 %</b>



## INÉGALITÉ D'ACCÈS À LA FORMATION

Les salariés à temps partiel accèdent moins à la formation que ceux à temps complet : leur poids est supérieur dans l'effectif salarié en comparaison de celui qu'ils ont dans l'effectif des formés, 37 % des salariés contre 29 % des stagiaires.

Les écarts sont particulièrement importants dans les branches des cabinets d'avocats (18 points), des études d'huissiers de justice (13 points), des laboratoires de biologie médicale (14 points) et des cabinets médicaux (17 points).

## Répartition des stagiaires par durée du temps de travail

Branches professionnelles	Temps complet	Temps partiel
	88 %	12 %
	87 %	13 %
	89 %	11 %
	87 %	13 %
	89 %	11 %
	88 %	12 %
	94 %	6 %
	88 %	12 %
	58 %	42 %
	88 %	12 %
	63 %	37 %
	67 %	33 %
	81 %	19 %
	75 %	25 %
	60 %	40 %
	57 %	43 %
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>71 %</b>	<b>29 %</b>
<b>Ompl</b>	<b>73 %</b>	<b>27 %</b>